

**Arrêté temporaire n°24-AT-0069  
Portant réglementation de la circulation**

**RUE DES COMMERCANTS (D27), RUE DES LAVANDIERES (D27), LES EMBRANDIERES et LE PUY PIN**

Le Maire de Sèvremont,

Le Président du Conseil Départemental de Vendée,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 L. 3221-4 et L. 3221-5,

**VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

**VU** la demande en date du 22/05/2024 émise par Comité des Fêtes La Pommeraie demeurant 19 rue des Commerçants Mairie déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre 85700 SEVREMONT représentée par Madame Clara BERNARD aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

**VU** l'arrêté n°24-AT-0035 en date du 26/03/2024, portant réglementation de la circulation, du 28/05/2024 au 03/06/2024, :

- RUE DES PONTS (D43), du 7 jusqu'à D43 ,
- à l'intersection de D43 et de la RUE DES PONTS (D43) ,
- RUE DES PONTS (D43) - PARC DES ILOTS ET AIRE DE CAMPING-CARS ,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des conditions météorologiques, le déplacement de l'événement Les Prestivals rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 01/06/2024 au 03/06/2024 RUE DES COMMERCANTS (D27), RUE DES LAVANDIERES (D27), LES EMBRANDIERES et LE PUY PIN,

## **ARRÊTENT**

### **Article 1**

L'arrêté n°24-AT-0035 en date du 26/03/2024, portant réglementation de la circulation RUE DES PONTS (D43), du 7 jusqu'à D43, à l'intersection de D43 et de la RUE DES PONTS (D43), RUE DES PONTS (D43) - PARC DES ILOTS ET AIRE DE CAMPING-CARS, est abrogé.

### **Article 2**

À compter du 01/06/2024 et jusqu'au 03/06/2024, de 18h à 8h, la circulation des véhicules est interdite :

- RUE DES COMMERCANTS (D27), de la RUE DES ARTISANS jusqu'à la RUE DES FORGES
- RUE DES LAVANDIERES (D27), de la RUE DES FORGES jusqu'à D27
- à l'intersection de LES EMBRANDIERES et de LE PUY PIN.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours.

### **Article 3**

À compter du 01/06/2024 et jusqu'au 03/06/2024, de 18h à 8h, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- D27, de LA MONGIE jusqu'à LA CHABAUBRIE
- à l'intersection de CHARAIN (D27) et de D27
- à l'intersection de LE CERISIER (D27) et de D27
- D27, de LE CERISIER (D27) jusqu'à la RUE DE LA SEVRE
- à l'intersection de D64 et de la RUE DE LA SEVRE
- D43
- RUE DES PONTS (D43), du 7 jusqu'à la RUE DES ARTISANS
- à l'intersection de la RUE DES CHAIS (D27) et de la RUE DES ARTISANS
- RUE DES CARRIERES (D43), du 5 jusqu'à LA BASSE PAYNAUDIERE
- à l'intersection du CHEMIN DES FARFADETS (D43) et de la RUE DES CARRIERES (D43)
- 9024E LE GRAND GODAT (D43)
- 3 RUE DES ELFES (D43).

#### Article 4

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Comité des Fêtes La Pommeraie.

#### Article 5

Le Président du Conseil Départemental, Le Maire de Sèvremont, Le Maire de Saint-Amand-sur-Sèvre et l'Agence Technique Territoriale de Bressuire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 28/05/2024

Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

Fait à Pouzauges le 28/05/2024

Le chef d'agence,  
**Jean-Pierre GUILLOU**

#### DIFFUSION:

- Comité des Fêtes La Pommeraie
- Le Maire de Sèvremont
- Maire de Saint-Amand-sur-Sèvre
- Agence Technique Territoriale Bressuire
- SDIS 85
- Centre de secours - Pouzauges
- Poste Pouzauges
- Gendarmerie Pouzauges
- Transport scolaire Pouzauges
- SCOM 85
- Office de Tourisme du Pays de Pouzauges

#### ANNEXES: Déviation Préstivals

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.





**MAIRIE de SEVREMONT**  
4 rue de La Rochejaquelein  
LA FLOCELLIERE  
85700 SEVREMONT

Avis au Président  
du Conseil Départemental de Vendée

Demande de déviation – Préstivals (La Moutardière)

Du 1<sup>er</sup> juin à 18h au 2 juin 2024 à 8h

**Objet**

Fermeture RD27 – Déviation via RD43, RD34 (79), RD154 (79) et RD64 (voir plans joints)

Bénéficiaire : Comité des Fêtes de La Pommeraie-sur-Sèvre

**Avis Favorable**  
Avis Défavorable

**Jean-Louis ROY,**  
**Maire de Sèvremont**

Le 23 mai 2024

Commentaires :  
Stationnement à orienter en centre-bourg et au  
maximum jusqu'au lieu-dit La Basse  
Poissonnière



Signé électroniquement par :  
Jean-Louis Roy  
Date de signature : 24/05/2024  
Qualité : Maire de Sèvremont



MAIRIE de SEVREMONT  
4 rue de La Rochejaquelein  
La Flocellière  
85700 SEVREMONT

Demande d'avis au Maire  
De la commune de Saint-Amand-sur-Sèvre (79)

Objet

DEMANDE D'AVIS par la Commune de SEVREMONT

Projet de déviation pour les PRESTIVALS

Rue des Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre) - SEVREMONT

Du 1<sup>er</sup> juin 2024 18h00 au 2 juin 2024 8h00

Bénéficiaire : Comité des Fêtes de La Pommeraie-sur-Sèvre

Avis de Mme le Maire de Saint-  
Amand-sur-Sèvre

La Maire,

~~Pour la Maire,~~

(Rayer la mention inutile)

Sylvie Bazantay



Avis Favorable  
Avis Défavorable





MAIRIE de SEVREMONT  
4 rue de La Rochejaquelein  
LA FLOCELLIERE  
85700 SEVREMONT

Demande d'avis à la Présidente  
du Conseil Départemental des DEUX-SEVRES,

DEMANDE D'AVIS par la Commune de SEVREMONT

Objet

Projet de déviation pour les PRESTIVALS

Rue des Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre) – SEVREMONT

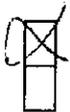
Du 1<sup>er</sup> juin 2024 18h00 au 2 juin 2024 8h00

Bénéficiaire : Comité des Fêtes de La Pommeraie-sur-Sèvre

La Présidente du Conseil Départemental,

Avis de Mme la Présidente du Conseil  
Départemental des DEUX-SEVRES

Pour la Présidente du Conseil Départemental,  
Le Chef de l'Agence Technique Territoriale  
Nord Deux-Sèvres par délégation,



Avis Favorable

~~Avis Défavorable~~

(Rayer la mention inutile)

Le Chef d'Agence  
Francis BODET

Département des Deux-Sèvres  
Direction des Routes  
A.T. du Nord Deux-Sèvres  
Bocapelle - CS 60093  
79302 BRESSUIRE CEDEX

Bressuire 2024